



Appel à projet n° 4-11

Date limite d'envoi des réponses : **Jeudi 4 juin 2020**

Méthodes et outils de prise en compte des externalités environnementales et sociales dans les nouveaux Business Models – Etat de l'art et retours d'expériences

Contexte

Afin de favoriser la transition écologique des entreprises, il est essentiel d'améliorer le dispositif de rapportage (ou reporting) extra-financier et utile de poursuivre activement les travaux sur le développement d'une comptabilité extra-financière.

Le rapportage extra-financier des entreprises

Les considérations sociales et environnementales sont de plus en plus prégnantes dans notre société. Ainsi, la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est largement partagée depuis les années 2000 en France, et l'Union Européenne impose à de nombreuses entreprises de fournir un rapportage extra-financier c'est-à-dire de rendre publique des informations sociales, environnementales et sociétales (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)). Cette diffusion s'effectue via la déclaration de la performance extra-financière (DPEF) qui est rendue obligatoire pour certaines entreprises. Conformément à l'article R. 225-105 du code de commerce, la DPEF doit présenter (1) une description des principaux risques liés à l'activité de la société, (2) une description des politiques appliquées par la société incluant, le cas échéant, les procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance de ces risques ainsi que (3) les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance (ICP).

La comptabilité extra-financière des entreprises, ou la prise en compte du capital naturel et du capital social dans le bilan comptable

Si la comptabilité financière ne pose pas de problème aux sociétés, la comptabilité extra-financière est plus délicate. En effet, elle dépend d'un contexte complexe, évolutif et intégré. Par exemple, il n'est pas toujours aisé d'évaluer la part de l'entreprise dans le changement climatique ou la perte / le gain de biodiversité. Même s'il existe des éléments de normalisation ou d'harmonisation de la présentation comme par exemple la taxonomie verte de la Commission Européenne ou des initiatives et expérimentations (modèle CARE, modèle de comptabilité universelle pour ne citer que

deux exemples), il n'existe pas actuellement de norme nationale, européenne ou internationale sur la comptabilité extra-financière.

Objectifs

Plusieurs outils et méthodes permettent de faire du rapportage extra-financier voire de la comptabilité extra-financière. Cependant, ces outils et méthodes restent souvent controversés quant à leur capacité à aborder une réelle transformation écologique et sociale des entreprises, à permettre une évolution de la gouvernance des entreprises et à articuler les enjeux extra - financiers de l'entreprise avec ceux des territoires, des états et de la société. Enfin, des questions à propos du rôle réel dans la prise de décision des informations issues du rapportage extra-financier ou de la comptabilité extra-financière se posent.

L'objectif de cette étude est de réaliser une analyse et un retour d'expériences de ces approches. Les principaux outils et méthodes permettant de faire du rapportage extra-financier voire d'intégrer les piliers environnementaux et sociaux dans la comptabilité des sociétés (comptabilité financière et extra-financière) seront analysés. L'étude intégrera une analyse critique (ex : intérêt, pertinence, solidité, lisibilité) des indicateurs produits par le rapportage. Elle fera un retour d'expérience sur leur utilisation réelle pour évaluer les performances de l'entreprise et pour définir une stratégie à court, moyen et long terme.

Contenu de l'étude - Programme de travail

Les proposants feront preuve d'initiative quant à la structuration du projet et présenteront dans leur réponse une organisation appropriée de la mission ; organisation qui devra permettre de répondre au mieux aux objectifs énoncés, notamment via la réalisation des éléments demandés ci-dessous.

L'étude abordera distinctement le rapportage extra-financier et la comptabilité extra-financière.

A/ Le rapportage extra-financier :

Le travail sur le rapportage extra-financier devra analyser *a minima* les points suivants :

- Le choix des données qui font l'objet d'un reporting pertinent dans ce domaine ;
- La transformation des données en indicateurs de performance environnementale et sociale associée à des référentiels pour pouvoir analyser ces indicateurs. Les indicateurs peuvent être quantitatifs, semi-quantitatifs et/ou qualitatifs et des indicateurs de moyens, de résultats et de performance ;
- La synthèse des indicateurs en tableau de bord synthétique et lisible pour les gestionnaires ;
- L'appréciation de leur utilisation réelle dans la gestion de l'entreprise pour définir par exemple une stratégie de développement, évaluer un investissement responsable, etc. ;

- Le degré d'implication des gestionnaires dans le choix des indicateurs.

Le travail insistera entre autres, sur les propriétés suivantes des indicateurs, outils ou méthodes qui font l'objet de l'analyse : pertinence, solidité, facilité ou complexité, recul, limites et défauts. L'étude intégrera également la R&D réalisée dans ce domaine.

Le travail s'attachera à chaque fois à illustrer les informations apportées par des exemples concrets et des retours d'expériences issus des entreprises.

B/ La comptabilité extra-financière :

Le travail sur la comptabilité extra-financière devra porter *a minima* sur les points suivants :

- Présentation des concepts, historique et évolution des approches, visions suivant les pays, pays en pointe.
- État de la R&D sur ces sujets : Quels sont actuellement les domaines d'intérêt pour les chercheurs, pour les cabinets de conseils et pour les organisations ? Quelles sont les équipes les plus actives ? Est-ce que le développement du concept d'économie circulaire a fait évoluer les choses ?
- Des premières approches à la mise en application dans l'entreprise : quels sont les concepts qui ont été mis en pratique par les entreprises et ceux qui n'ont pas été suivis ?
- Point réglementaire et normatif : existe-t-il des réglementations ou des projets de réglementations, des recommandations en France, dans l'UE et pays tiers ? Si oui, lesquels et dans quels pays ?
- Réalisation d'une analyse détaillée sur :
 - o les méthodes et outils disponibles permettant de faire une comptabilité environnementale et sociale en analysant leur pertinence, en précisant le recul existant et les discussions sur le choix des périmètres retenus ;
 - o le degré d'intégration de l'information issue de cette comptabilité dans la prise de décisions et d'appropriation des entreprises dans leur gouvernance ;
 - o des retours d'expériences de mise en place d'une comptabilité extra-financière (entretiens, questionnaires, etc.). Avantages, inconvénients. Discussion sur la « représentativité » de telles méthodes vis-à-vis des enjeux environnementaux et sociaux. Le retour d'expérience soulignera l'apport de la comptabilité extra-financière dans les décisions (par exemple : choix d'investissements, etc.).

C/ Synthèse, conclusions, recommandations et pistes d'études pratiques pour les entreprises.

Pour le traitement des points A/ et B/, le travail sera centré sur l'entreprise « utilisatrice » mais pourra également apporter une réflexion sur la chaîne de valeur et notamment la possibilité de prendre en compte les sous-traitants dans une analyse environnementale et sociale de l'entreprise.

L'étude reposant sur une analyse bibliographique et sur des informations de terrains (enquêtes, entretiens, etc.) obtenues auprès des acteurs professionnels et institutionnels compétents, le prestataire présentera la méthodologie qu'il compte employer pour chacune des approches.

Durée de l'étude

12 mois

Cadre budgétaire

40 000 euros hors taxes

Déroulement de l'étude et livrables exigés

- **Déroulement d'une étude et procédures à suivre :**
<https://www.record-net.org/deroulement-etude/>
- Il est à noter qu'en fin de projet, à l'issue des réunions de travail telles que décrites dans la page ci-dessus, l'équipe organisera une réunion de restitution d'une heure environ par web conférence (système supporté par RECORD). Ce webinar aura pour but de présenter de manière didactique, les résultats détaillés de l'étude à l'ensemble des membres de RECORD et à toute personne que RECORD souhaitera convier.
- **Livrables**
 - Au minimum, 2 rapports intermédiaires en français (rapport « rédigé », pas de rendu sous forme de Powerpoint),
 - 1 rapport final en français (rapport « rédigé », pas de rendu sous forme de Powerpoint),
 - 1 diaporama en français présentant de manière synthétique les principaux enseignements de l'étude (powerpoint d'une vingtaine de slides),
 - 1 diaporama en anglais présentant de manière synthétique les principaux enseignements de l'étude (powerpoint d'une vingtaine de slides),
 - 1 synthèse détaillée des travaux en français et en anglais (environ 3000 mots par langue),
 - Animation d'un webinar (comme explicité ci-dessus).

Des compléments d'information concernant ces livrables (modèles à suivre, diffusion, etc.) sont disponibles via le lien mentionné ci-dessus.

Valorisation

Si le contenu du travail réalisé le permet, l'équipe retenue sera tenue de participer, à la demande de RECORD, à des actions de valorisation des résultats acquis au terme de ce projet (publication, séminaire). La réponse à cet appel pourra intégrer un développement sur ce point (valorisation envisagée : oui / non, moyens de valorisation adaptés au sujet, etc.).

Dépôt des projets

Les projets devront impérativement être présentés en utilisant le **formulaire** disponible sur le site de RECORD, à la page de parution des appels d'offre.

Les réponses sont à retourner pour le **Jeu****di 4 juin 2020** dernier délai (date d'envoi du courriel et du dépôt sur le site).

Chaque dossier doit impérativement être fourni à la fois :

1/ Par dépôt à l'adresse suivante :

<https://record-net.org/appels-d-offres>

2/ Par courriel à l'adresse :

contact@record-net.org

Evaluation des réponses

Au-delà de la conformité des réponses aux consignes mentionnées ci-dessus et au modèle de réponse demandé par RECORD, les principaux critères d'évaluation seront la qualité et l'argumentation de la réponse, les compétences de l'équipe candidate (expériences, publications, etc.), la qualité et la disponibilité du personnel mis à disposition pour la réalisation du projet.